

COMMUNE  
DE ARRONDISSEMENT

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Version Française

REMARQUABLE

REPUBLIC DU CAMEROUN  
-----  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DU L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
MAROUA II<sup>e</sup>  
-----  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES  
-----  
BP : 181 Maroua



REPUBLIC OF CAMEROON  
-----  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
FAR - NORTH REGION  
-----  
DIAMARÉ DIVISION  
-----  
MAROUA II SUB-DIVISIONAL COUNCIL  
-----  
INTERNAL TENDERS BOARD  
-----  
P.O. BOX: 181 Maroua

Email : [mairiemarkoua2@gmail.com](mailto:mairiemarkoua2@gmail.com)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTE**  
**N° 002 /AONO/CA-MRAII/CIPM/AG/2025 DU 24 MARS 2025**  
**POUR L'EQUIPEMENT EN 1000 TABLES BANCS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES, LA**  
**COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II ; DEPARTEMENT DU DIAMARE-REGION**  
**DE L'EXTRÊME-NORD (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**Financement : BIP-MINEDUB / 2025**

**Autorisation de dépense :**

**Imputation :**

**1. Objet de l'appel d'offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget Investissement public, Exercice 2025 ; Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua II, Autorité Contractante (AC) lance, un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'Equipement en 1000 Tables BANCS, dans la Commune de Maroua 2<sup>e</sup> ; Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet du présent appel d'Offres comprennent notamment : la fourniture des équipements, le transport, la manutention, l'installation, les tests de conformité et la réception.

Ces matériels ont les caractéristiques telles que décrites dans le Cahier de spécification technique et le DQE.

**3. Allotissement**

Lot unique

**4. Cout prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 30 000 000 (TRENTE MILLIONS de FCFA) TTC.

**5. Délais prévisionnels et lieu de livraison**

Le délai maximum de livraison prévu par l'Autorité Contractante est de deux (02) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la fourniture, à livrer à la Mairie de Maroua II.

**6. Participation et origine**

La participation au présent avis d'appel d'offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné et ayant réalisé des opérations similaires.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**7. Financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement public, Exercice 2025, Ligne \_\_\_\_\_ pour un coût estimatif de trente Millions (30 000 000) de Francs CFA.

**8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode « **en ligne** » exclusivement.

**9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour

émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, et conforme à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ; dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à 600 000 en FCFA; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. **La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

#### **10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au cabinet du Maire, BP : 181 Maroua, téléphone : 699229922 / 691737244 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### **11. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

La version physique du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES peut être obtenue aux heures ouvrables entre 8h et 15h 30mn dès publication du présent avis d'appel d'offre à la Commune d'Arrondissement de Maroua 2ème, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : **50 000(CINQUANTE mille) FCFA au titre des frais d'achat du DAO à la Recette Municipale de MAROUA II.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### **12. Remise des offres**

**Pour la soumission en ligne,** l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

##### **Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 05 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

#### **13. Recevabilité des offres**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.

- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, conformément à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **16 AVR 2025** à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAROUA II dans la salle de commission de la Mairie de MAROUA II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée.

Date et heure d'ouverture des plis	Le <b>16 AVR 2025</b> , à 14 heures
Lieu d'ouverture des plis	<b>COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II</b>

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

##### Publication du résultat

Le résultat sera rendu public le \_\_\_\_\_ à 15h30

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

#### 15. Critères d'évaluation

##### 15.1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis qui entraîne une élimination immédiate ;
- la production d'Offre non conforme aux conditions fixées par le DAO ;
- l'Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;
- Non-respect des spécifications techniques du DAO;
- non production de sous-détails des prix
- Absence d'une attestation de non exclusion des Marchés Publics
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné ;

- Avoir abandonné au moins un(01) projet lors des exercices précédents (2024-2023-2022).
  - N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;

## **15.2. PRINCIPAUX CRITERES TECHNIQUES DE QUALIFICATION**

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (Oui ou non) porteront sur :

- La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, bilan, cautions) oui/non ;
  - Les références du fournisseur ces trois dernières années(En général et dans les fournitures similaires) oui/non ;
  - L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement oui/non ;
  - le programme de livraison et d'installation des matériels oui/non ;
  - Les plans de charge annuel 2024 et celui prévisionnel 2025 oui/non ;
  - Le service après-vente oui/non ;
  - Certificat de garantie établie par le fabricant /fournisseur oui/non ;
  - Le certificat de visite du site oui/non ;

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en vingt-quatre (22) sous-critères ; de sorte que la non-obtention de 16 ou sur 22 entraîne l'élimination du soumissionnaire

## 16. Attribution

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre sera évaluée la moins-disante. *Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué doit préciser dans le RPAO les conditions à remplir pour être attributaire.*

## 17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

#### **18. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE MAROUA II; dès publication du présent avis.

*BP : 181 Maroua, téléphone : 699229922 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le maître d'ouvrage.*

## 19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Copie :

## **MAROUA, le**

- PREFET/DIAMARE ;
  - DD/MP/DIAMARE ;
  - ARMP/EN ;
  - DDDDL/DIAMARE ;
  - Affichage/Chrono



**Le Maire de la Commune de MAROUA II**  
(Maître d’Ouvrage)

*Abdoulaye Sinélé*